Lettre d'information
N°14 Mars 2020

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire

Chère Madame, Cher Monsieur,
Vous êtes nombreux à avoir déjà réglé votre cotisation et nous vous en remercions.
*Je vous rappelle que **pour bénéficier de l'assurance responsabilité civile, il faut être à jour de sa cotisation.** Merci donc à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de cette somme car nous devons envoyer les fichiers des bénéficiaires à l'assurance au 31 mars 2020.*
La force de notre syndicat et sa crédibilité dépendent fortement de notre nombre d'adhérents.
Retenez dès maintenant la date de notre assemblée générale : le samedi 13 juin 2020 à 9 heures à Sanvignes, salle « la Trèche » rue Jean Laville. N'hésitez pas à venir avec vos amis, vos enfants, pour vous tenir informé de l'actualité.
Vous recevrez bientôt une convocation personnalisée.
Je ne peux pas terminer cet édito sans avoir une pensée pour chacun de vous afin que vous traversiez, avec vos proches, l'épreuve que nous vivons dans les meilleures conditions possibles.

Bruno Keller

Agenda 2020

CONSEILS D'ADMINISTRATION

> **Mardi 14 avril 2020**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

> **Samedi 13 juin 2020**
Sanvignes - 9h00

Des outils et des décisions au service de votre propriété...

Des outils pour cartographier votre propriété

Le site Géofoncier permet de localiser exactement une parcelle grâce aux références cadastrales. **www.geofoncier.fr**

Le site Géoportail permet de visualiser l'ensemble des parcelles d'une commune. **www.geoportail.gouv.fr**

Par la complémentarité des outils, il est possible de cartographier sur un plan issu de Géoportail l'ensemble des parcelles repérées sur Géonfoncier.

Un nouvel outil développé par la Safer

Découvrez leur nouvel outil gratuit pour rester informé en temps réel des appels à projets qui peuvent vous intéresser : Connectez-vous sur la plateforme d'annonces légales de la safer/ Sélectionnez jusqu'à 5 communes / Recevez une alerte par mail dès qu'un appel à candidatures est publié sur la/les commune(s) que vous avez sélectionnée(s). **www.saferbfc.com**

Les fossés ne sont pas des cours d'eau !

Pour la seconde fois, la justice administrative vient de donner raison à Simon de La Selle, un propriétaire du Loiret qui contestait la requalification de fossés en cours d'eau. En juin 2015, ce propriétaire avait constaté sur une cartographie que les fossés alimentant ses trois étangs solognots avaient été classés en cours d'eau par l'administration, sans qu'il en soit averti.

Les contraintes imposées aux cours d'eau, bien connues des forestiers, des agriculteurs et des pisciculteurs, l'ont conduit à contester ce classement.

Le propriétaire a sollicité une expertise qui a mis en évidence l'absence de lit naturel, de débit suffisant et de source naturelle. Les écoulements ne figuraient ni sur la carte de Cassini ni sur la carte d'Etat-major, ce qui témoignait de l'absence d'un lit permanent et naturel. L'expert a constaté la présence de sols argileux imperméables qui permettent la création d'étangs ; les sources sont extrêmement rares dans ces situations géologiques.

Au cours de la procédure engagée par le propriétaire, il est enfin apparu que la DTT avait, en 2006, réalisé des travaux de cartographie sur ordinateur sans se déplacer sur le terrain pour vérifier qu'il y avait une source, un lit et un débit.

Au vue de ces éléments, le tribunal adminstratif d'Orléans a donné raison au propriétaire ; dans son jugement du 3 avril 2018, la juridiction a demandé au préfet du Loiret de requalifier en fossés les écoulements traversant la propriété et l'Etat a été condamné à verser 1 000 euros au plaignant au titre des frais engagés.

L'affaire est revenue cette année devant la cour administrative d'appel de Nantes, invitée à statuer sur le recours du ministre de la Transition écologique et solidaire. Simon de La Selle y a obtenu un second succès, la cour ayant, le 20 septembre, rejeté au fond le recours. Les fossés ne sont pas des cours d'eau et l 'Etat versera 1 500 euros au plaignant.

(*Forêt de France Novembre 2019*)

LA GOUVERNANCE

Bruno Keller
Président
06 07 16 51 83
bkeller71430@gmail.com

Renaud de Villette
Vice-Président (section agricole)
03 85 84 34 46
rdevillette@yahoo.fr

Denis Chastel-Sauzet
Vice-Président (section viticole)
09 83 22 59 39 / 06 84 84 71 01
moulinavent.com@gmail.com

Bernadette Lauféron Desfontaine *Membre du bureau*
03 85 70 23 22 / 06 08 00 52 84
bld71@wanadoo.fr

Pierre Villedey
Secrétaire général
03 85 85 37 56 / 06 11 16 57 19
pierre.villedey@orange.fr

Richard Luquet
Trésorier adjoint
03 85 34 41 56
luquet.richard.pouilly-fuisse@wanadoo.fr

Marie-José Guillon Clemenceau
Trésorière
03 85 28 18 45 / 06 79 75 08 29
mijoguillon@orange.fr

Claude de Drouas
Membre du bureau
06 12 72 05 42
bc.de.drouas@orange.fr

Roland Perret du Cray
Membre du bureau
06 12 86 53 90
roland.perret-du-cray@orange.fr

Christophe Desbonnets
Membre du bureau
06 16 26 12 68
christophe.desbonnets@gmail.com

Louis des Boscs
03 85 24 66 26
06 88 59 65 08
ldesbo@aol.com

Meriem du Jeu
06 61 13 58 98
m.dujeu@aliceadsl.fr

Frédéric Arminjon
06 07 69 00 33
farminjon@orange.fr

François de Launay
07 83 83 11 89
afdelaunay@free.fr

Antoine de Scey Montbeliard
03 85 84 72 01
antoine.descey@orange.fr

Emmanuel de Vaucelles
01 45 25 99 24
01 73 07 49 98
vaucelles@free.fr

Michel Rodot
09 64 17 72 01
mich.rodot2@orange.fr

Henry Gilbert
03 85 85 05 81 / 06 14 55 89 93
gilbert.henry71@orange.fr

Henriette Desbrosse
06 07 08 26 62
desbross@terre-net.fr

Bertrand de Beaurepaire
06 13 83 82 39
debeaurepairebertrand@gmail.com

Alfred de La Chapelle
06 45 55 98 38
alfreddlc@orange.fr

Aymeric de Noblet
06 11 22 07 68
direction@bet-lafi.com

LES REPRÉSENTANTS

Tribunaux paritaires des baux ruraux	Titulaires
Mâcon	Louis des Boscs *Suppléante :* Bernadette Lauféron Desfontaine
Chalon sur Saône	Pierre de Suremain *Suppléant :* Bertrand de Beaurepaire
Le Creusot	Henriette Desbrosse *Suppléant :* Bernard Moreau

Commissions	Titulaires
Comité technique SAFER	Bruno Keller
Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture CDOA (Commission plénière, sections structure et modernisation)	Denis Chastel-Sauzet *Suppléant :* Bruno Keller
Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers CDPENAF	Denis Chastel-Sauzet *Suppléant :* Pierre Villedey
Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux / CCPBR	Denis Chastel-Sauzet Henriette Desbrosse Roland Perret du Cray *Suppléants :* Louis des Boscs Meriem du Jeu Renaud de Villette
Chambre d'Agriculture / CA	
Concertation des eaux et milieux aquatiques NATURA 2000	Henry Gilbert Michel Rodot Frédéric Arminjon

Administrateur — Administrateur, membre du bureau

Nous contacter / 3 possibilités

Contactez-nous via le site internet : www.propriete-rurale71.com

• **Appelez notre répondeur : 06 70 74 98 65 et laissez votre message**
Nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

• • **Appelez directement un de nos 2 vice présidents :**
Renaud de Villette : 03 85 84 34 46
pour les question agricoles
Denis Chastel-Sauzet :
09 83 22 59 39 / 06 84 84 71 01
pour les questions viticoles

La propriété privée rurale

NGA 03 85 81 45 21 - 71600 POISSON